

COMMUNE DE TRAMOLÉ

En exercice : 14
Présents : 11
Pouvoir : 00
Votants : 11

L'an deux mil vingt trois
Le 07 Septembre à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de TRAMOLÉ
s'est réuni en session ordinaire, à la mairie
Sous la présidence de Jean-Michel DREVET, Maire
Date de la convocation 01 septembre 2023

PRESENTS : Jean-Michel DREVET, Sébastien GUILLAUD, Maurice BONNET-PIRON, Florence MANDON, Sylvie SABATIER, Pascale CHOTEL, Marcel BERTHIER, Philippe PELLET, Dominique FLACHER, Annie PIGNEDE, Laure-Paola GUIVIER,

Absents : Jean-Michel PIDOLOT, David ORJOLLET, Albane PINEDE

Secrétaire de séance : Sylvie SABATIER

OBJET : ACQUISITION PARCELLE LACROIX Gilbert – plateforme déchets ménagers et points propres

Monsieur BONNET-PIRON Maurice, Adjoint au maire de Tramolé, et Monsieur le Maire rappellent l'importance de l'acquisition de ce morceau de parcelle pour la création d'une plateforme destinée à recevoir des containers pour les déchets ménagers et les points propres.

Le bornage demandé, réalisé par la société ABAQUE étant terminé, Monsieur le Maire propose l'acquisition de cet emplacement issu de la parcelle C149 ainsi borné d'une contenance de 116 m² à l'adresse 285 route de Badinière pour un montant de 232,00 €.

Monsieur le Maire informe que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la Commune de Tramolé.

Monsieur le Maire propose de :

- régulariser les actes d'acquisition de cet emplacement d'une contenance de 116 m² à usage de plateforme pour recevoir les containers de déchets ménagers et points propres,
- de l'autoriser à signer l'acte de vente.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-17,

Vu le PLUI,

Vu le débat en Conseil Municipal du même jour,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE l'acquisition de cet emplacement situé sur la parcelle C149 appartenant à Monsieur Lacroix Gilbert,

DECIDE que la vente se fera au prix principal de 232,00€,

AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'achat,

PRECISE que les crédits seront inscrits au budget primitif de la Commune.

Jean-Michel DREVET
Maire de Tramolé

